

Le conseil municipal réuni le 3 décembre 2019 a examiné les points suivants :

-Finances :

-Adoption des décisions modificatives n° 5 , n° 6 pour la commune, n° 1 pour le service assainissement, destinées à ajuster les dernières autorisations budgétaires en effectuant des virements de crédits de compte à compte

-Indemnité du comptable public pour sa mission de conseil : le montant annuel s'élève à 580,54€ bruts

--Amendes de police : le conseil municipal sollicite l'attribution d'une dotation au titre des amendes de police. Cette subvention sera affectée à la mise en place d'écluses sur la RD 52, destinées à ralentir la circulation et à renforcer la sécurité aux abords du terrain de football.

-Tableau de programmation du FIC 2019-2021 et demande de subvention pour 2020

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander, pour 2020, la subvention au titre du FIC selon le dossier technique ci-joint et le plan de financement suivant :

Travaux	Montant HT des travaux	Montant FIC sollicité	Autres financements sollicités	Part communale
Etudes pour la création d'une salle culturelle multimodale et déplacement de la bibliothèque	23 500	4 230		19 270
Etude pour la rénovation de la façade de l'église	19 918.14	3 585		16 333
Travaux de rénovation de la salle communale « Barbara »	18 000	3 240		14 760

-DETR 2020

Le conseil sollicite l'attribution de la DETR 2020 pour les travaux suivants :

- 1-Vidéosurveillance : 30% d'un montant estimé à 16 736€ HT soit une subvention de 5021€
- 2-Mise aux normes d'accessibilité : travaux estimés à 10 433€ HT soit une subvention de 3130€

-Conventions

-Signature d'une- Convention avec le SIEG du Puy de Dôme pour les illuminations 2019/2020

Le conseil décide de valider les montants prévisionnels des travaux qui s'élèvent à 13 300 € HT répartis comme suit :

8600 euros pour l'éclairage du village

4700 euros pour l'éclairage de la mairie

- de verser au SIEG un fonds de concours d'un montant estimé à 2820 € pour l'éclairage de la Mairie plus 4826,20 euros pour l'éclairage du village, soit un total à charge pour la Commune de 7646,20 euros . Ces montants sont susceptibles d'être ajustés suivant le montant des dépenses inscrit au décompte définitif

-Avenant n°1 à la convention « Modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol »

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'accepter les termes de l'avenant n°1 qui consiste notamment en la prolongation de son effet jusqu'au 31 décembre 2025, ainsi qu'en la possibilité de résilier la convention en respectant un préavis de 6 mois
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant

-Gestion communale :

-Dissolution de la régie Bibliothèque Vu la délibération du Conseil municipal n°03012019 du 21 janvier 2019 qui instaure la gratuité de l'inscription à la bibliothèque municipale, le Conseil

municipal décide à l'unanimité de dissoudre la régie pour l'encaissement des droits d'inscription à la bibliothèque municipale.

-Installation d'un système de surveillance sur les bâtiments communaux

Considérant que les bâtiments municipaux ont été la cible de vandalisme et de dégradations, que de nombreux vols à la roulotte ont été perpétrés notamment aux abords des bâtiments communaux, le conseil valide la mise en place de caméras de vidéosurveillance en différents points de la commune